

Tartagueule

à la récré



CNT Éducation

c/o SUTE - CNT

Palais du Travail

9 place Lazare Goujon

69100 Villeurbanne

Permanences : 2 premiers
mercredis du mois de 18 à 20h

44 rue Burdeau (Lyon 1er)

Tel : 04.78.27.05.80

educ69@cnt-f.org

www.cnt-f.org/fte

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

N°86 janvier 2011 Bulletin de la CNT Éducation Rhône et Ain Avec le soutien de la CNT- PTT

Dans le cadre de la loi sur la mobilité dans la fonction publique de 2009, un décret sur la réorientation professionnelle des fonctionnaires d'État a été publié au J.O. du 16 Novembre 2010.

Ce texte prévoit qu'un fonctionnaire "dont l'emploi est susceptible d'être supprimé, en cas de restructuration d'une administration de l'État ou de l'un de ses établissements publics administratifs (...) peut être placé en situation de réorientation professionnelle, en l'absence de possibilité de réaffectation sur un emploi correspondant à son grade". Notons au passage le flou du "terme" susceptible...

Pendant cette réorientation, l'administration établira un "projet personnalisé d'évolution professionnelle du fonctionnaire". Ce dispositif contraignant qui isole l'agent concerné en tête à tête avec la DRH, vise à étudier des propositions de changements d'emplois, l'attribution de missions provisoires où des formations pour se reconverter. Pendant toute cette période, le fonctionnaire "reste à la disposition de l'administration qui peut lui demander d'accomplir (...) des missions pour son compte ou celui d'une autre administration", sans restrictions particulières notamment géographiques et

pour une durée de trois mois maximum. Les agents concernés seront corvéables sans trop de choix pour boucher provisoirement les trous créés par leur politique d'économies budgétaires...

Avec ce décret, le licenciement est désormais possible et interviendra en deux temps. Si le fonctionnaire « a refusé successivement trois offres d'emplois »

(à grade équivalent MAIS SANS restriction de corps ou administration) en remplacement de son poste perdu, il sera mis en disponibilité sans traitement ni indemnités. S'il refuse trois nouvelles propositions de postes, en vue de sa réintégration dans son corps d'origine (celui où on a supprimé son poste, cherchez l'erreur !), il sera alors définitivement licencié. A ce propos, le délinquant Woerth, alors encore ministre, dégainait l'argument massue : si "la personne refuse, c'est qu'au fond, elle n'a plus envie de travailler dans l'administration". Ce qu'il ne précisait pas c'est que ce texte n'indique aucune restriction ferme, d'ordre géographique ou professionnel, à ces offres. Rien n'empêche donc l'administration de provoquer ces refus avec des méthodes musclées de

management : placardisation, changements brutaux de métiers ou administrations, mutations forcées sur tout le territoire.

**Fonction publique :
après les
suppressions de
postes,
les licenciements !**

Des méthodes testées avec succès à France Télécom lors de la privatisation pour se débarrasser rapidement des personnels à statuts.

Ces situations devraient donc se multiplier dans les prochaines années avec la poursuite de la politique de suppressions massives de postes. Ce premier coin enfoncé dans la garantie d'emploi va surtout d'abord servir de mesure coercitive pour forcer les fonctionnaires à la mobilité et à la flexibilité, instiller la peur avec le chantage à l'emploi. Gageons que faute de réactions, ils ne laisseront pas longtemps autant de restrictions à ces licenciements économiques de la fonction publique.

Source : Décret n° 2010-1402 du 12 novembre 2010 relatif à la situation de réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat.

Suite à l'article "Des nids de démocratie", "Tartagueule" a été destinataire d'un volume plus important que d'habitude de courrier des lecteurs (enfin, un mail de plus que les zéros habituels). Ce lecteur proposait que nous diffusions (c'est chose faite) cette définition de Paul Ricoeur : " Est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est à dire traversée par des contradictions d'intérêt et qui se fixe comme modalité d'associer à part égale chaque citoyen dans l'expression, l'analyse et la mise en délibération de ces contradictions en vue d'arriver à un arbitrage." Mais alors, pourrions nous nous demander, quel rapport entre la démocratie et le rituel du petit papier que l'on glisse dans l'urne ?

L'anarchosyndicalisme
expliqué à mes filles
épisode I :
l'Assemblée Générale

C'est pour explorer cette contradiction et exposer les solutions que tente d'y apporter la CNT, que je vais essayer de décortiquer certains mécanismes de l'anarchosyndicalisme en m'inspirant de la série "Tel truc expliqué à mon fils / ma fille / mon chat noir" publié par le Seuil et qui regroupe des ouvrages dans lesquels des spécialistes (souvent) éclairent leur progéniture naïve sur un point précis (voir par exemple "les barbares expliqués à mon fils" de B. Dumézil). Hors le fait que deux mercredis par mois je disparaissais en fin d'après midi et ne peux les border, mes filles ne voient que peu de choses de mon investissement syndical. J'essaierai vraiment lors de la rédaction de cette série d'articles d'en parler à l'aînée de mes filles pour voir quelles peuvent être ses questions, m'inspirant donc à la fois du titre mais aussi de la démarche de la série de livres en question.

Qu'est-ce que c'est un syndicat anarchosyndicaliste et syndicaliste révolutionnaire ?

Un syndicat est un mouvement organisé de travailleurs réunis pour défendre leurs intérêts face à leurs employeurs. La CNT se veut "anarchosyndicaliste", c'est à dire qu'elle défend et promeut un fonctionnement différent pour elle même comme pour la société dans son ensemble en plus des luttes pour la défense des travailleurs qu'elle peut mener.

Quel est ce fonctionnement différent ?

Épisode un : Comment se débrouiller sans chef ! Dans une dictature, un vrai chef prend les décisions. Dans notre république représentative, un vrai chef prend les décisions (mais lui il est élu, alors tout va bien). L'Histoire nous a montré que l'on peut essayer aussi de faire fonctionner une société avec un groupe de chefs (ou une église, une bureaucratie...) mais si cela rend plus amusantes les prises de décisions et les intrigues qui en résultent, ça ne change pas fondamentalement le système. Notre solution pour éviter de tomber dans ce piège est incroyablement simple et novatrice... Il suffit de réunir TOUTES les personnes concernées par une décision dans un

local (de préférence, sombre, exigü et mal chauffé) et de leur faire prendre TOUTES les décisions ENSEMBLE ! (et là vous devez repenser à la citation du début normalement !)

L'incroyable imagination de nos prédécesseurs leurs a fait choisir d'appeler cette réunion de tous une "Assemblée Générale" (ou AG). Elle peut être AG des grévistes quand il s'agit de prendre une décision concernant le déroulement d'une grève, AG du syndicat (notre réunion décisionnelle) et elle existe déjà sous des formes plus ou moins édulcorées hors de notre champ d'action (AG de copropriétaires, AG d'association... et même AG d'actionnaires !).

Alors oui, c'est long, c'est fatiguant, c'est fastidieux, c'est parfois frustrant mais l'alternative c'est d'avoir un chef et justement on n'en veut pas ! Il y a, de toute manière, sûrement un proverbe bouddhiste qui dit que c'est mieux de passer par le petit chemin pentu, long, fastidieux etc. plutôt que par l'autoroute...

Mais il faut quand même qu'il y ait des gens qui organisent les choses ?

Et oui, mais il faudra attendre la suite au prochain épisode !





Un camarade de la CNT, Titulaire en Zone de Remplacement en Physiques Chimie se retrouve affecté non pas en Sciences Physiques mais en... Maths au collège

Clémenceau de Lyon.

Plusieurs collègues connaissent cette situation dans l'académie.

J'suis prof de physique mais j'enseigne les maths...

la privatiser. Au final, la casse de l'enseignement public amplifie les inégalités et injustices sociales. Comment ne pas s'alarmer au moment où le ministère annonce encore 16000 suppression de postes pour l'année à venir ? Si ce type de remplacement est jugé concluant, la bivalence sera-t-elle élargie à tous les enseignant-E-s ?

** Dernière minute **

Lorsqu'il nous a reçu en intersyndicale SUD/CNT, Bruno Brevet directeur de la DIPE au rectorat de Lyon, nous a expliqué qu'il s'agissait de mettre en place une «expérimentation» et de dresser le bilan à la fin de l'année.

Ainsi, le rectorat tente des expériences en obligeant les enseignant-E-s à assurer des remplacements dans d'autres disciplines sans tenir compte de leurs inquiétudes légitimes, de la précarité de cette situation pour assumer les suppressions de poste.

Face à nos interrogations, il a reconnu qu'à l'avenir, il tâcherait de faire appel à des enseignant-E-s volontaires, son objectif n'étant pas de passer comme un rouleau compresseur... Le message est clair, plus la mobilisation contre ce procédé sera massive plus le Rectorat sera amené à céder.

Aussi, si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à nous contacter. Il est important d'établir un rapport de force pour mettre la pression sur le Rectorat.

Comment en est-on arrivé là ? Il est de plus en plus difficile de trouver des remplaçants formés lorsque l'on supprime des postes (43500 postes en moins en 8 ans). Pour faire passer la pilule aux parents inquiets de voir les absences d'enseignants non remplacés, l'Éducation nationale est rentrée dans la logique de garderie en cherchant à placer des adultes devant les élèves même s'ils ne sont pas formés, comme le confirme la suppression des IUFM. L'autre solution utilisée par certains Rectorats a été d'imposer la bivalence en affectant les enseignants dans des disciplines dites connexes. (Des profs d'Histoire-Géo en Français...).

Saisi, le Conseil d'État a annulé les remplacements lorsqu'ils sont assurés à titre principal dans d'autres matières que celles de leur spécialité. Cette porte d'entrée à la bivalence est utilisée par le Rectorat de Lyon depuis la rentrée 2010. Il passe en force en affectant les TZR dans les disciplines connexes.

Aujourd'hui des enseignant-E-s se retrouvent devant des classes à enseigner une discipline qui n'est pas la leur. Ainsi, les profs et les élèves se retrouvent dans une situation d'échec de fait. On dégrade l'éducation pour mieux



Mâcon à Auxerre

Résumé de l'itinéraire

Véhicule: Voiture de taille moyenne

Durée (1) : 2h13

Distance: 232 km dont 216 km sur voies rapides

Carburant: 26.45 € (19l)

Péages: FRA : 16.50 €

Indemnités: 0.00 €

Rechercher un hôtel sur la route ...



Les 30 recteurs d'Académie seront récompensés par une prime comprise entre 15000 et 22000 euros.

La bonne nouvelle est parue au Journal Officiel le 16 novembre dernier et en fixe le mode d'attribution : 15200 euros, auxquels sera ajoutée une part variable pouvant aller jusqu'à 6800 euros, « en fonction des objectifs qui leur auront été assignés ». Comprendre : plus ces heureux fonctionnaires contribueront avec zèle à la casse du service public



d'éducation, plus le montant de la prime sera élevé. Pour mémoire, l'ancienne indemnité de charges administratives s'élevait à 22000... francs.



A l'heure des réductions drastiques de postes, tant enseignants que de vie scolaire, à l'heure où la scolarisation des élèves en situation de handicap est gravement remise en cause, à l'heure où l'éducation prioritaire est en passe de devenir définitivement une éducation sécuritaire par la mise en place des dispositifs CLAIR, à l'heure où les enseignants débutent leur carrière à temps plein sans aucune

Le Père Noël est une ordure !

formation, cette nouvelle sera (qui sait?) la goutte d'eau qui fera déborder le vase parmi les enseignants et les parents d'élèves.

Parmi les recteurs d'Académie les plus "efficaces" on trouve la rectrice de l'académie de Dijon. Celle-ci s'est employée à appliquer à la lettre toutes les directives du ministère, avec zèle même dans certains domaines, comme dans



celui de la gestion des TZR (Titulaire de Zone de Remplacement). En effet, cette rectrice n'a rien trouvé de mieux que de supprimer les zones géographiques de remplacement dont était titulaire chaque TZR pour les rendre géographiquement plus flexible en leur attribuant des zones de remplacement départementales, extensibles aux départements limitrophes !

Ainsi, un ex-TZR de la zone de Mâcon peut se retrouver nommé à Auxerre ! On se doute que cette brave dame a été grassement récompensée pour ses bons et loyaux services !



« Tartagueule à la récré », comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant-e-s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanents et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun-e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Je souhaite rester en contact avec la CNT et recevoir le Tartagueule à la récré précisez si vous en voulez plusieurs exemplaires pour les diffuser autour de vous, nombre :

Je souhaite adhérer à la CNT

Nom / Prénom :

Adresse :

(à renvoyer à notre adresse en cochant le choix correspondant)

IMPRIMÉ
SUR DU
PAPIER
RECYCLÉ